

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 19 FÉVRIER 2020**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 19^e jour du mois de février 2020 à 19 h 30 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Julien BOUDREAU	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Jean-Guy DOUCET	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absences motivées :

M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 28 décembre 2019
- 1.4. Adoption des délibérations du Comité administratif du 15 janvier 2020
- 1.5. Adoption des délibérations du Comité administratif du 5 février 2020
- 1.6. Documents reproduits
- 1.7. INVITÉ(E)S :
 - 1.7.1. Pôle d'économie sociale
(Mme Chantal Tardif) *15 minutes*

2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

- 2.1. Modification du 30^e projet : Espace 12-novembre dans la Ville de Nicolet

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1 Entente des services d'accompagnement en prédémarrage des projets d'économie sociale avec le Pôle d'économie sociale pour 2020
- 3.2 Adoption des attentes signifiées envers la direction générale pour 2020
- 3.3 Mandat pour l'élaboration d'un devis dans la gestion des actifs

- 3.4 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de revitalisation pour les municipalités de Saint-François-du-Lac et La Visitation-de-Yamaska
- 3.5 Protocole d'entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska et Services Québec concernant le programme Soutien au travail autonome (STA)
- 3.6 Autorisation de dépôt de projet à mission main-d'œuvre Centre-du-Québec dans le cadre de l'entente sectorielle de développement pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec
- 3.7 Offre de services – Programmes Société d'Habitation du Québec (SHQ)
- 3.8 Appel de projets Municipalité amie des aînés (MADA) – Démarche collective MRC
- 3.9 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2020-01 fixant la tarification des biens et services de la MRC
- 3.10 Dépôt du projet de règlement 2020-01 visant à modifier les règlements 2019-02 et 2019-10 fixant la tarification des biens et services de la MRC
- 3.11 Acceptation du projet de fresque sur la devanture du centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska
- ~~3.12 Adoption des changements apportés aux modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2019-2020~~
- 3.13 Autorisation de dépôt d'une demande de financement à Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020

4. POINTS D'INFORMATION

- 4.1. Rapport en développement économique – Bilan 2019
- 4.2. Rapport du fonds culturel – Bilan 2019
- 4.3. Planification du Lac-à-l'Épaule
- 4.4. Rapports des présidents de comités
 - 4.4.1. Comités internes
 - 4.4.1.1. Comité investissement (30 janvier 2020)
 - 4.4.1.2. Comité stratégique (11 février 2020)
 - 4.4.1.3. Comité cours d'eau (12 février 2020)
 - 4.4.1.4. Comité sécurité incendie (13 février 2020)
 - 4.4.2. Comités externes
 - 4.4.2.1. Bassins Versants - Rivière Nicolet (COPERNIC) (27 novembre 2019)
 - 4.4.2.2. VIA 90.5 FM (28 janvier 2020)
- 4.5 Suivi du FARR / Table des MRC

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1. Renouvellement du mandat pour les services d'entretien intérieur du bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamaska pour 2020 et 2021

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA
 - 7.1.2 Bilan des permis de construction et de rénovation émis par le service de l'aménagement du territoire - Année 2019
 - 7.1.3 Avis de conformité au règlement 2019-04 – Municipalité de La Visitation-de-Yamaska
 - 7.1.4 Avis de conformité au règlement 400-2019 – Ville de Nicolet
 - 7.1.5 Avis de conformité au règlement 626-19 – Municipalité de Saint-Elphège
 - 7.1.6 Avis de conformité au règlement ZO-02-2020 – Municipalité de Saint-François-du-Lac
 - 7.1.7 Demande d'avis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Projet de règlement 2019-14
 - 7.1.8 Avis de conformité au règlement 405-2020 – Ville de Nicolet

7.1.9 Avis de conformité au règlement 408-2020 – Ville de Nicolet

7.2 Cours d'eau et carrières-sablières

7.2.1 Avis de motion – Règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau – Règlement 2018-02

7.2.2 Dépôt du projet de règlement 2020-02 visant à modifier le règlement 2018-02 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau

7.2.3 Avis de motion – Règlement déterminant les paramètres fixant la contribution financière à verser par les municipalités au budget d'opération de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant la gestion des cours d'eau – Règlement 2006-01

7.2.4 Dépôt du projet de règlement 2020-03 visant à modifier le règlement 2006-01 déterminant les paramètres fixant la contribution financière à verser par les municipalités au budget d'opération de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant la gestion des cours d'eau relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau

7.2.5 Abrogation de la résolution 2013-03-99 – Mandat au directeur général pour la mise sur pied d'une table de concertation pour l'aménagement des cours d'eau en zones inondables et de modifier la politique d'écoulement des cours d'eau

8. DEMANDES D'APPUI

8.1 Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska – Souper gastronomique

8.2 Projet de loi 48 – Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles

~~8.3 Demande d'aide financière – Télé-Cœur~~

8.4 Journées de la culture 2020 – Appui au programme culture arts actuels

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2020-02-019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

5.2 Renouvellement du mandat pour les services d'entretien extérieur du bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamaska pour 2020 et 2021

8.5 Appui à la Coopérative de solidarité du Nouvelliste

CONSIDÉRANT le retrait des points suivants :

3.12 Adoption des changements apportés aux modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2019-2020

8.3 Demande d'aide financière – Télé-Cœur

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-020

1.3

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 18 décembre 2019 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 18 décembre 2019 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4

DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 JANVIER 2020

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 15 janvier 2020 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre, ce 19 février 2020.

1.5

DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 FÉVRIER 2020

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 5 février 2020 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, ce 19 février 2020.

1.6

DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Sujet</u>
2019-12-19	MSP	Programme général d'indemnisation et aide financière lors de la tempête automnale
2020-01-08	OSEntreprendre	Rapport annuel 2018-2019
2020-01-09	MECLL	Redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2019 (192 388,03 \$)
2020-02-05	MTQ	Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence

1.7

INVITÉ(E)S

1.7.1

MME CHANTAL TARDIF – PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Mme Chantal Tardif, directrice générale du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec, présente au Conseil leur mandat qui consiste à accompagner les entreprises d'économie social et les projets collectifs de son territoire.

Le bilan du partenariat avec la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2019, les retombées et les valeurs ajoutées dans ce secteur d'économie est bénéfique pour la région.

2.0

PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

2020-02-021 **2.1**
MODIFICATION DU 30^E PROJET : ESPACE 12-NOVEMBRE DANS LA VILLE DE NICOLET

- CONSIDÉRANT** le montant de 17 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2019 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la Ville de Nicolet ;
- CONSIDÉRANT** la résolution 2018-08-222 du Conseil des maires autorisant le financement du projet « Espace 12-novembre » dans la Ville de Nicolet d'un montant maximum de 68 000 \$;
- CONSIDÉRANT** la demande de financement supplémentaire déposée par la Ville de Nicolet d'un montant additionnel de 17 000 \$ dans le cadre de la réalisation du projet « Espace 12-novembre » (0,39 % du coût additionnel du projet s'élevant à 4 383 398 \$) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la Ville de Nicolet lors de la séance ordinaire tenue le 27 janvier 2020 (résolution 30-01-2020) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;
- CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 0 \$ pour la Ville de Nicolet ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu que ce Conseil adopte la modification du projet « Espace 12-novembre » appuyé par la Ville de Nicolet pour autoriser un montant supplémentaire de 17 000 \$, selon les mêmes conditions et exigences inscrites au protocole d'entente déjà signé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0
AFFAIRES COURANTES

2020-02-022 **3.1**
ENTENTE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT EN PRÉDÉMARRAGE DES PROJETS D'ÉCONOMIE SOCIALE - 2020

- CONSIDÉRANT** l'importance que représentent les retombées issues de l'activité des entreprises d'économie sociale pour notre collectivité ;
- CONSIDÉRANT** la décision de la MRC de maintenir une offre de services d'accompagnement en prédémarrage pour les entreprises d'économie sociale ;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC d'établir des partenariats avec les organismes disposant d'une expertise en matière de développement économique ;
- CONSIDÉRANT** l'expertise du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec dans l'accompagnement et le support aux entreprises d'économie sociale ;
- CONSIDÉRANT** l'offre du Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec pour des services d'accompagnement et de soutien de promoteurs en prédémarrage pour des projets d'économie sociale, faisant partie intégrante de la présente entente ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval

et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente « Offre de services d'accompagnement en prédémarrage » avec le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec au montant de 10 000 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-023 **3.2**
ADOPTION DES ATTENTES SIGNIFIÉES ENVERS LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR 2020

CONSIDÉRANT les mandats du directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite édicter ses attentes envers le directeur général pour l'année 2020 ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil :

- de signifier au directeur général ses attentes et ses objectifs, tel que décrits au document ci-joint ;
- de désigner le Comité administratif de la MRC pour assurer le suivi de l'atteinte des objectifs et de procéder à l'évaluation annuelle du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-024 **3.3**
OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS DANS LA GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT la démarche initiée à l'échelle de la MRC sur la gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT le plan de travail présenté aux maires et aux directions générales des municipalités lors de la séance de travail du 13 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT l'accompagnement professionnel nécessaire à la réalisation de ce plan de travail ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Techni-consultant ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'octroyer un mandat d'accompagnement à Techni-consultant conformément aux modalités prévues dans l'offre de service professionnels – Actifs municipaux « N/Réf : 19262 », et d'autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires à l'octroi de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-025 **3.4**
AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN PLAN DE REVITALISATION POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC ET LA VISITATION-DE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la MRC avait proposé aux municipalités une démarche de revitalisation de leurs artères commerciales et de leurs noyaux villageois ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-François-du-Lac et La Visitation-de-Yamaska avaient accepté d'entreprendre la démarche ;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu le mandat des municipalités de Saint-François-du-Lac et La Visitation-de-Yamaska, par voie de résolution, de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de revitalisation pour chacune d'elle ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu que ce Conseil autorise la MRC de procéder à un appel d'offres sur invitation pour un diagnostic et un plan de revitalisation pour les municipalités de Saint-François-du-Lac et La Visitation-de-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

2020-02-026

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA ET SERVICES QUÉBEC CONCERNANT LE PROGRAMME SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être conclue afin de fixer les engagements entre les parties concernées pour la coordination de la mesure Soutien au travail autonome ;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte le mandat ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser la directeur général, M. Michel Côté, à signer pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska le protocole d'entente liant la MRC de Nicolet-Yamaska et Services Québec concernant la coordination de la mesure Soutien au travail autonome pour l'année financière 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6

2020-02-027

AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET À MISSION MAIN-D'ŒUVRE CENTRE-DU-QUÉBEC DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ATTRACTION ET LA RÉTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que « Mission main-d'œuvre Centre-du-Québec » a lancé un appel à projet pour soutenir des projets innovants en attraction et en rétention de la main-d'œuvre » ;

CONSIDÉRANT que les objectifs visés de ce programme sont notamment de répondre rapidement aux besoins des employeurs par la mise en œuvre de projets pilotes et ponctuels liés à l'attraction (et la rétention) de la main-d'œuvre ainsi que d'expérimenter et tester de nouvelles approches en matière d'attraction (et de rétention) de la main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que le projet sera un projet pilote d'une durée d'un an et consistera en une campagne de promotion des entreprises de la MRC et des possibilités de carrières qu'elles offrent par le biais des médias sociaux ;

CONSIDÉRANT qu'une mise de fonds est nécessaire du milieu (temps ressources et en argent) ;

CONSIDÉRANT que des partenaires ont fourni des lettres d'appui à la MRC confirmant un apport en temps ressources et que des sommes sont disponibles dans le budget 2020 de la MRC pour l'attraction et rétention de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT que le projet présenté a reçu également l'appui d'entreprises de la MRC ;

Il est proposé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser M. Michel Côté, directeur général, à signer la demande présentée dans le cadre de l'appel à projet de mission main-d'œuvre dans le cadre de l'entente sectorielle pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7

2020-02-028

OFFRE DE SERVICES – PROGRAMMES SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT l'offre de services de M. Benoit Jolicoeur pour la réalisation des travaux en lien avec les programmes de la SHQ pour l'année 2020 ;

Il est proposé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général d'octroyer le mandat à M. Benoit Jolicoeur conformément à l'offre de services afin de réaliser les travaux en lien avec les programmes de la SHQ pour l'année 2020.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « Programme de rénovation – 02-690-50-120 Sous contractant ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8

APPEL DE PROJETS MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) - DÉMARCHE COLLECTIVE MRC

Le directeur général explique la démarche collective et les membres du Conseil des maires sont d'avis de relancer cette démarche. Un rappel est également fait concernant la rencontre régionale prévue le 21 février 2020 à 9 h 00 à l'Hôtel Le Victorin situé à Victoriaville.

3.9

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2020-01 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MRC

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas, à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement 2020-01 fixant la tarification des biens et services de la MRC, abrogeant et remplaçant les règlements 2019-02 et 2019-10.

3.10

2020-02-029

PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01 VISANT À MODIFIER LES RÈGLEMENTS 2019-02 ET 2019-10 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*, à l'article 244.2, permet aux municipalités de prévoir par règlement, que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné, conformément à l'article 445 du code municipal lors de la séance régulière de ce Conseil tenue 19 février 2020 ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement abroge les règlements précédents, soit 2019-02 et 2019-10 ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska

et il est unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2020-01 modifiant les règlements 2019-02 et 2019-10 relativement à la tarification des biens et services de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-030 **3.11**
ACCEPTATION DU PROJET DE FRESQUE SUR LA DEVANTURE DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de transition écologique ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC d'illustrer symboliquement l'engagement de la MRC en faveur d'une transition écologique ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et il est unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à octroyer un mandat à l'artiste M. Maxime Charland pour la réalisation d'une fresque sur la devanture du centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.12
ADOPTION DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR 2019-2020

Point retiré de l'ordre du jour.

2020-02-031 **3.13**
AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À SERVICE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter une demande de financement à Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020, initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, pour l'embauche d'un stagiaire en tant que technicien aux bandes riveraines ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide et les modalités de l'entente ;

CONSIDÉRANT que les employeurs des secteurs public et privé sont admissibles à recevoir du financement pouvant aller jusqu'à 50 % du taux horaire minimum en vigueur ;

CONSIDÉRANT que les demandes de financement doivent être soumises d'ici le 24 février 2020 ;

Il est proposé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et il est unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le Conseil autorise le dépôt de la demande de financement à Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020, initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, pour l'embauche d'un stagiaire en tant que technicien aux bandes riveraines ;

QUE la préfète, Mme Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Michel Côté, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.14

2020-02-032

AUTORISATION DES SIGNATAIRES CONCERNANT LE DÉPÔT D'UN PROJET « DIAGNOSTIC ET DÉMARCHE DE REVITALISATION DES NOYAUX VILLAGEOIS » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-314 concernant l'acceptation du dépôt d'un projet « diagnostic et démarche de revitalisation des noyaux villageois » dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT que les signataires autorisés n'étaient pas désignés à la résolution 2019-10-314 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités sont aux prises avec des problématiques de dévitalisation de leurs artères commerciales et des noyaux villageois ;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de municipalités a manifesté de l'intérêt pour démarrer une troisième cohorte ce qui permettrait de favoriser la mise en commun de certaines actions qui découleront de leur plan de revitalisation ;

CONSIDÉRANT qu'un soutien financier est nécessaire à la réalisation d'une telle démarche pour l'embauche d'une firme de consultation spécialisée pour accompagner les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a été autorisé à déposer une demande dans le *Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'embauche d'une firme de consultation spécialisée pour accompagner les municipalités participantes ;

Il est proposé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser la préfète, Mme Geneviève Dubois, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Michel Côté, à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

RAPPORT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme Caroline Vachon, directrice générale adjointe, présente le bilan des activités du secteur réalisées en 2019.

4.2

RAPPORT DU FONDS CULTUREL - BILAN 2019

M. Réal Deschênes, représentant au Comité du fonds culturel, présente le bilan des activités du secteur réalisées en 2019.

4.3

PLANIFICATION DU LAC-À-L'ÉPAULE

La rencontre du Lac-à-l'Épaulé, qui sera sous le thème de la valorisation du rôle des élus, aura lieu à l'automne 2020.

4.4 **RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS**

4.4.1 **COMITÉS INTERNES**

4.4.1.1 **COMITÉ INVESTISSEMENT**

M. Jean-Guy Doucet, membre du Comité investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 30 janvier 2020.

4.4.1.2 **COMITÉ STRATÉGIQUE**

M. Mario Lefebvre, président du Comité stratégique, fait un bref résumé de la rencontre du 11 février 2020.

4.4.1.3 **COMITÉ COURS D'EAU**

M. Michaël Bergeron, président du Comité cours d'eau, fait un bref résumé de la rencontre du 12 février 2020.

4.4.1.4 **COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Réal Deschênes, président du Comité sécurité incendie, fait un bref résumé de la rencontre du 13 février 2020.

4.4.2 **COMITÉS EXTERNES**

4.4.2.1 **BASSINS VERSANTS - RIVIÈRE NICOLET (COPERNIC)**

Mme Denise Gendron, représentante de la MRC au sein du comité le Bassins versant – Rivière-Nicolet (COPERNIC), fait un bref résumé de la rencontre du 27 novembre 2019.

4.4.2.2 **VIA 90.5 FM**

M. Sylvain Laplante, représentant de la MRC au sein du comité de VIA 90.5 FM, fait un bref résumé de la rencontre du 28 janvier 2020.

4.5 **SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC**

Un suivi est fait auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

5.0 **AFFAIRES FINANCIERES**

5.1 **RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN INTÉRIEUR DU BÂTIMENT DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR 2020 ET 2021**

2020-02-033.1

CONSIDÉRANT que le mandat d'entretien intérieur du bâtiment de la MRC a été confié le 5 juillet 2017 à M. Pedro Ventura /Nancy Duval (résolution 2017-07-186) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le service d'entretien intérieur du bâtiment et des espaces bureaux de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le service d'entretien intérieur du bâtiment est à la satisfaction du directeur général et que celui-ci recommande le renouvellement du mandat ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à renouveler la gestion d'entretien intérieur du bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamaska à Mme Nancy Duval pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, selon les besoins détaillés dans l'entente, pour la somme de 27 000 \$ en 2020 et 2021, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

2020-02-033.2

RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT que le mandat d'entretien extérieur du bâtiment de la MRC a été confié le 5 juillet 2017 à M. Pedro Ventura /Nancy Duval (résolution 2017-07-186) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le service d'entretien extérieur du bâtiment extérieur de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le service d'entretien extérieur du bâtiment est à la satisfaction du directeur général et que celui-ci recommande le renouvellement du mandat ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à renouveler la gestion d'entretien extérieur du bâtiment de la MRC de Nicolet-Yamaska à M. Pedro Ventura pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, selon les besoins détaillés dans l'entente, pour la somme de 3 000 \$ en 2020 et 5 500 \$ pour 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN « AMÉNAGEMENT-FORÊT – COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES »

7.1

AMÉNAGEMENT-FORÊT

7.1.1

2020-02-034

SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a présenté en 2008 des demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Dossiers # 357989 et # 375266 ;

CONSIDÉRANT qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par les demandes à portée collective doit être présenté ;

CONSIDÉRANT que le Conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Centre-du-Québec, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par les demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2

BILAN DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION ÉMIS PAR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ANNÉE 2019

M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire présente le bilan des permis de construction et de rénovation émis par le service de l'aménagement du territoire pour l'année 2019.

7.1.3

2020-02-035

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 2019-04 – MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION-DE-YAMASKA

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 2016-09) relativement au cadre normatif sur le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles, modifier la grille des usages et certaines normes sur la conversion de bâtiments agricoles.*

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 2019-04 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 2016-09) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de La Visitation-de-Yamaska un certificat de conformité pour le règlement 2019-04 ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 2019-04 de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.4

2020-02-036

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 400-2019 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 77-2004) relativement à la création d'une nouvelle zone C01-180, ajouter un usage pour la zone C05-510 et interdire l'utilisation de gazon synthétique (aménagement terrain).*

CONSIDÉRANT le projet de règlement 400-2019 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 77-2004) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 400-2019 ;

Il est proposé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 400-2019 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-037

7.1.5

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 626-19 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELPHÈGE

Explications :

Ce règlement modifie le règlement de zonage (610-16) afin d'y intégrer le nouveau cadre normatif pour les ZRMT, certaines définitions, sur le revêtement extérieur des bâtiments, conversion de bâtiment agricole, sur les chenils et élevage de chiens. Modifie le règlement de lotissement (611-16) sur les exceptions aux normes de lotissement et le règlement de construction (612-16) sur les fondations sur pilotis.

CONSIDÉRANT le projet de règlement 626-19 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage 610-16, le règlement de lotissement 611-16 et le règlement de construction 612-16 afin d'y intégrer le nouveau cadre normatif pour les zones à risque de mouvements de terrain (ZRMT) et autres dispositions ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de Saint-Elphège un certificat de conformité pour le règlement 626-19 ;

Il est proposé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 604-16 de la municipalité de Saint-Elphège.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-038

7.1.6

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT ZO-02-2020 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# ZO-02-2014) relativement à modifier des limites de zones et la création de 2 zones de réserves afin de mieux encadrer et planifier son développement.*

- CONSIDÉRANT** le projet de règlement ZO-02-2020 ;
- CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# ZO-02-2014) ;
- CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de Saint-François-du-Lac un certificat de conformité pour le règlement ZO-02-2020 ;

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement ZO-02-2020 de la municipalité de Saint-François-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.7

2020-02-039

DEMANDE D'AVIS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PROJET DE RÈGLEMENT 2019-14

- CONSIDÉRANT** que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté un projet de règlement 2019-14 pour modifier son SADR le 27 novembre 2019 ;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC demande l'avis sur le projet de règlement 2019-14 ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cette résolution afin de demander l'avis sur le projet de règlement 2019-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.8

2020-02-040

AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 405-2020 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- le règlement de zonage (# 77-2004) relativement à des dispositions et des mesures de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

- CONSIDÉRANT** le projet de règlement 405-2020 ;
- CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 77-2004) ;
- CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT** le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 405-2020 ;

Il est proposé par M. Michaël Bergeron, maire de Paroisse de Saint-Célestin et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 405-2020 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-041 **7.1.9**
AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 408-2020 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de construction (# 79-2004) – relativement à l'application du Code de construction du Québec et ses amendements et la responsabilité qui en découle.*

CONSIDÉRANT le projet de règlement 408-2020 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de construction (# 79-2004) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 408-2020 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 408-2020 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2
COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

7.2.1
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU – RÈGLEMENT 2018-02

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2020-02 ayant pour objet de modifier une ou des dispositions du règlement 2018-02.

2020-02-042 **7.2.2**
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-02 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2018-02 RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le règlement 2018-02 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Nicolet-Yamaska et la nécessité d'apporter une mise à jour concernant le délai de prescription ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été conformément donné à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance 19 février 2020 ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit

et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2020-02 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES PARAMÈTRES FIXANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À VERSER PAR LES MUNICIPALITÉS AU BUDGET D'OPÉRATION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU – RÈGLEMENT 2006-01

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2020-03 ayant pour objet l'ajout d'une Annexe 1 au règlement 2006-01.

7.2.4

2020-02-043

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-03 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2006-01 DÉTERMINANT LES PARAMÈTRES FIXANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À VERSER PAR LES MUNICIPALITÉS AU BUDGET D'OPÉRATION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA CONCERNANT LA GESTION DES COURS D'EAU RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que le règlement 2006-01 déterminant les paramètres fixant la contribution financière à verser par les municipalités au budget d'opération de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant la gestion des cours d'eau et la nécessité d'y ajouter « l'annexe 1 » afin d'y apporter des précisions ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été conformément donné à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 19 février 2020 ;

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2020-02 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.5

2020-20-044

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2013-03-99 – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA MISE SUR PIED D'UNE TABLE DE CONCERTATION POUR L'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU EN ZONES INONDABLES ET DE MODIFIER LA POLITIQUE D'ÉCOULEMENT DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger cette résolution ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) n'exige plus d'étude d'impact préalablement aux travaux d'entretien en zones inondables 0-2 ans ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle annexe au règlement 2006-01 qui définit les travaux et services relevant de la MRC, s'appliquant également aux travaux en zones inondables 0-2 ans et en milieux humides ;

Il est proposé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil que la présente résolution abroge la résolution 2013-03-99.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

DEMANDES D'APPUI

2020-02-045

8.1

FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA – SOUPER GASTRONOMIQUE | SOIRÉE BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée par la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska pour l'achat de billets pour son activité bénéfice annuelle qui se tiendra le 28 mars 2020 à l'Auberge Godefroy à Bécancour ;

Il est proposé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Comité que la MRC achète dix (10) billets à 130 \$ chacun pour la soirée bénéfice de Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska le 28 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-02-046

8.2

PROJET DE LOI 48 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole ;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux ;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et unanimement résolu par ce Comité que la MRC de Nicolet-Yamaska :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole ;
- **TRANSMETTE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député provincial de Nicolet-Bécancour, M. Donald Martel, au député fédéral de Bécancour-Nicolet-Saurel, M. Louis Plamondon, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TÉLÉ-COEUR

Point retiré de l'ordre du jour.

2020-03-047 **8.4**
JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 – APPUI AU PROGRAMME CULTURE
ARTS ACTUELS

CONSIDÉRANT que l'organisme Art session Montréal, représenté par M. Peter Gnass, demande un appui de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le cadre du Programme Culture arts actuels ;

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Comité d'appuyer l'organisme Art session Montréal, représenté par M. Peter Gnass, pour l'année 2020 dans leur Programme Culture arts actuels pour les projets suivants :

- Construction d'une sculpture permanente ;
- Conférencier sur l'art actuel ;
- Présentation d'œuvres en art numérique ;
- Performance devant publics ;
- Expositions ;

QUE ces activités auront lieu sur le territoire de la municipalité de Pierreville et dans la communauté d'Odanak.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-048 **8.5**
APPUI A LA COOPERATIVE DE SOLIDARITE DU NOUVELLISTE

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la création de six (6) coopératives locales d'information : Le Nouvelliste à Trois-Rivières, Le Soleil à Québec, La Tribune à Sherbrooke, La Voix de l'Est à Granby, Le Quotidien à Chicoutimi et Le Droit à Ottawa ;

CONSIDÉRANT l'objectif total de financement de 21 millions de dollars pour assurer la relance et éventuellement des modifications au modèle d'affaires et que ce financement est assuré par des bailleurs de fonds nationaux (Caisse d'économie sociale de Desjardins, le Fonds de la FTQ, Fondation et Investissement Québec), ainsi que par des campagnes de financement mises en place dans toutes les régions desservies par les journaux du groupe ;

CONSIDÉRANT l'objectif de financement local de chaque journal du groupe doit amasser 500 000 \$ pour respecter le montage financier du projet ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour appuie la Coop du Nouvelliste avec une subvention de 15 000 \$;

Il est proposé par M. Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Comité de contribuer financièrement à la Coop du Nouvelliste avec une subvention de 15 000 \$.

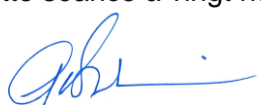
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0
AFFAIRES NOUVELLES

2020-02-049 **10.0**
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt heures cinquante (20 h 50).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIEVE DUBOIS

Signatures



SECRÉTAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ